

Les premières lignes ferrées exploitées en Île-de-France ouvertes à la concurrence dès 2023

« L'Île-de-France a été particulièrement touchée pendant les grèves. Parmi les enseignements que je tire de cet épisode douloureux pour de nombreux Franciliens, l'accélération de la mise en concurrence est prioritaire pour baisser les coûts et augmenter la qualité de service. Mon objectif est de redynamiser l'ensemble du service public de la mobilité en faisant d'Île-de-France Mobilités le coordinateur des transports de la Région. Nous préparons ce chantier dès aujourd'hui » **Valérie Péresse**, Présidente d'Île-de-France Mobilités, Présidente de la Région Île-de-France.

A partir du premier janvier 2023, la loi Nouveau pacte ferroviaire permet à Île-de-France Mobilités de mettre en concurrence 8 lignes SNCF exploitées par SNCF Transilien. Pour le RER, les périodes sont différentes selon les lignes : RER A et B au 1^{er} janvier 2040, RER C et D entre 2033 et 2039 et le RER E à partir de 2025. Pour le métro l'ouverture à la concurrence est aujourd'hui fixée en 2039. Les autres régions peuvent, elles, mettre en concurrence toutes les lignes de trains de leurs territoires à partir de 2023.

Les principaux objectifs d'Île-de-France Mobilités :

- Île de France Mobilités souhaite améliorer la qualité de service avec notamment une plus grande réactivité des opérateurs, une capacité à trouver des solutions innovantes et une amélioration de l'information des voyageurs en toutes circonstances.
- Gagner en efficacité et pouvoir financer d'avantages de trains pour les Franciliens au même coût.
- Faire bénéficier les lignes en souffrances comme les lignes J, P, ou R d'une nouvelle dynamique

Par ailleurs pour réussir dans les délais les plus brefs la mise en concurrence des lignes exploitées par SNCF, Île-de-France Mobilités a adopté dès aujourd'hui un échéancier des principales étapes de ce processus.

Île-de-France Mobilités saisit le gouvernement d'une demande de modification de la loi pour accélérer l'ouverture à la concurrence des RER, Tramways et métros avant 2030.

Calendrier de la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence en Île-de-France :

- 2020 : Île-de-France Mobilités lance un Avis de pré-information et mène avec l'opérateur historique les travaux nécessaires à l'élaboration du cahier des charge (personnels, équipements, logiciels...) ainsi qu'avec SNCF Réseau qui gère la coactivité entre les différentes entreprises sur un même axe du réseau et en gare.
- Fin 2020 : Définition des différents lots de lignes à mettre en concurrence avec l'échéancier associé pour les premières années (2023-2025), avec une analyse particulière pour les lignes J, P et R.
- 2021 : Appel A manifestation d'intérêt, pour entamer les discussions et recueillir les recommandations des candidats potentiels.

Fin 2021 – fin 2022 : Procédure d'appel d'offre et désignation de l'exploitant pour les premières lignes

2023 : Phase préparatoire (pré-exploitation) puis en fin d'année, changement effectif de l'attributaire pour les premières lignes.

Contacts presse

Sébastien Mabilie - 01 47 53 28 42 – sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr

Amélie Lange - 01 82 53 80 90 – amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr